LE RECTEUR DE LA TROISIÈME UNIVERSITÉ SCIENTIFIQUE D'AFRIQUE ADMET :

«L'USTHB a un sacré retard dans le numérique»

Le recteur de l'Université des sciences et de la technologie Houari-Boumediène (USTHB), Mohamed Saïdi, a déclaré, hier lors d'une conférence de presse qu'il a animée au sein de l'établissement, que les manquements de l'USTHB en matière de numérique sont considérables.

Naouel Boukir – Alger (Le Soir) – Les procédures d'inscription pour cette rentrée ont été totalement numérisées dans la mesure où les candidats ne devaient se présenter qu'avec leur relevé de notes original du bac ainsi que les tarifs d'inscriptions pour avoir immédiatement leur carte d'étudiant. En effet, le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales a partagé avec les universités sa base de données sur les bacheliers afin que les inscriptions se passent avec plus de fluidité et moins de bureaucratie.

Ce qui n'empêche pas que la troisième université scientifique d'Afrique reste à la traîne pour ce qui est du numérique. Le recteur de l'USTHB a concédé que son établissement admet «un retard numérique important». Surtout que l'une des spécialités clés de l'université en question est l'informatique, entre autres. M.Saïdi dit être conscient que l'intégration du numérique dans les processus d'enseignement est «un avantage de taille» et correspond à un apprentissage connecté à la réalité du terrain. Selon lui, «les enseignants doivent s'y mettre également», puisque le blocage vient souvent de ce côté-là et creuse certainement le fossé intergénérationnel entre les étudiants et ces derniers.

Pour ce qui est de la connexion avec les opérateurs économiques, le recteur a rappelé que l'USTHB organise chaque deux ans le forum entreprise-université qui réunit plus de 40 chefs d'entreprise. En plus de cet évènement, plusieurs conventions sont signées avec des partenaires étrangers et entreprises nationales dans le cadre du partenariat dans divers secteurs (médical et pharmaceutique, météorologique, télécommunication, aquaculture et agriculture…). Dans ce sens, l'intervenant a précisé que des étudiants de l'USTHB ont entamé des travaux de recherches avec la Sonatrach et Sonelgaz pour ce qui est des énergies renouvelables notamment. D'autres domaines sont également concernés par cette coopération, à savoir celui de la téléphonie mobile et de l'informatique, à travers les conventions signées avec Ooredoo, Mobilis et Microsoft Algérie ; ou encore du secteur relevant de l'astronomie par l'alliance ratifiée avec l'Agence spatiale algérienne (ASA).

N. B.

NOUVELLE LOI SANITAIRE

Un début de changement en attendant les textes d'application

La nouvelle loi sur la santé a été adoptée par le Conseil des ministres mardi. C'est le début du processus du changement dans le secteur, estime le président du Conseil de l'ordre des pharmaciens. Puisque pour son application, cette loi, rappelle-t-il, devra être suivie par les décrets d'application.

Salima Akkouche – Alger – (Le Soir) – Trente et un ans après l'ancienne loi, l'Algérie disposera d'une nouvelle loi sanitaire. Adoptée lors du Conseil des ministres, la loi sur la santé devra, cependant, attendre aussi l'approbation des deux Chambres du Parlement. Une fois adoptée par les parlementaires, cette loi devra encore attendre la préparation des décrets d'application. Derrière cette loi, ce sont des centaines d'arrêtés et de circulaires qui devraient être mis en place pour pouvoir appliquer les nouvelles dispositions, a rappelé Lotfi Benbahmed. L'application de la nouvelle loi sanitaire, affirmait le ministre de la Santé, se fera dans un délai de six mois au lieu de deux ans. Puisque selon Abdelmalek Boudiaf, une soixantaine d'articles et de décrets sont déjà prêts. Le président de l'Ordre des pharmaciens qui s'exprimait hier sur les ondes de la radio Chaîne 3 qualifie cette nouvelle loi de consensuelle et moderne qui permettra de prendre en charge les citoyens dans les meilleures conditions.

Cette loi, estime-t-il aussi, va permettre de mettre en place les bonnes pratiques et les procédures universellement reconnues et en phase avec le XXIe siècle. Il s'agit, dit-il, d'une refonte totale du système qui va redéfinir, entre autre, dans le domaine pharmaceutique, ce qu'est un médicament, ce qu'est un établissement pharmaceutique et quel est le rôle que devrait jouer le pharmacien. D'ailleurs, dit-il, le métier de pharmacien est dorénavant revalorisé. Son rôle qui jusque-là était réduit à la vente de produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques sera élargi aux services liés à la santé et à l'éducation thérapeutique.

Le pharmacien devra aussi recruter un assistant qui partagera la responsabilité pharmaceutique au même titre que le pharmacien titulaire. D'ailleurs, estime Benbahmed, à l'avenir en Algérie, et ça sera peut-être une première dans le monde, il n'y aura que des pharmaciens dans les officines.

Au sujet du médicament, l'invité de la Radio qui a rappelé que la production locale est arrivée à couvrir 55% de nos besoins en volume et 45% de nos besoins en valeur a indiqué que la production locale est amenée certes à se développer et à couvrir beaucoup plus nos besoins mais à un certain niveau.

Il y a, en effet, des produits dont l'Algérie ne maîtrise pas encore la technologie et qu'elle va devoir continuer d'importer. Il s'agit de produits de biotechnologie qui prennent en charge aujourd'hui les maladies émergentes comme le cancer et les maladies chroniques. Comparée à d'autres produits comme le tabac et autres produits de luxe, la facture d'importation des médicaments, estime l'invité de la rédaction, n'est pas aussi énorme. Une facture dont les chiffres devraient être cohérents d'ici la fin de l'année en cours, prévoit l'intervenant.

La politique du médicament, a annoncé Lotfi Benbahmed, fera l'objet, le 25 octobre prochain, d'une conférence nationale. «Nous ne sommes plus dans une période où l'on signe tout et n'importe quoi dans les programmes d'importation, mais nous devons tous nous réunir, ministres de tutelle, syndicats et Ordres, pour mettre des mécanismes et définir ce qui doit être importé et ce qui ne devrait pas être importé», a soutenu le président de l'Ordre des pharmaciens.

S. A.

ENVIRONNEMENT

Passer de la gestion administrative à celle économique des déchets

Faire de la récupération des déchets solides un créneau porteur comme tous les autres, tel est le défi que relève le ministre de l'Environnement, Abdelkader Ouali, pour qui l'environnement ne peut se «porter mieux» qu'à travers une vision économique. L'idée est de «passer de la gestion administrative des déchets à la gestion économique des déchets» car «c'est un domaine générateur de richesses et surtout d'emplois», dira M. Ouali en marge de l'ouverture, hier, à la Safex du Salon sur la valorisation des déchets industriels.

Younès Djama- Alger (Le Soir) - La politique du secteur comporte également une mise en lien entre les différents acteurs. «Une nouvelle démarche économique dans le secteur de l'environnement liée au recyclage des déchets solides à traversé un bon parcours qu'il s'agit maintenant de renforcer pour que la préoccupation liée au traitement des déchets et l'investissement dans le secteur soient dans une même cohérence et qui puissent nous permettre d'être au même niveau que certains pays leaders», indique Ouali. «Il ne faut plus désormais gérer la question des déchets selon un modèle administratif (collecte et déchargement dans les centres d'enfouissement) mais plutôt suivant une logique économique. Actuellement, le pays dispose de 220 centres de traitement des déchets ménagers et 80 autres sont en cours de réalisation», a informé le ministre de l'Environnement. Son collègue de l'industrie, Abdesselam Bouchouareb, abonde dans le même sens en soulignant la nécessité de «changer de modèle et de vision pour que les déchets deviennent une ressource comme toutes les autres ressources susceptibles d'être exploitées». «Les déchets sont un problème environnemental, mais une fois traités, ils deviennent une matière première qui peut être bien exploitée. Dans ce cadre, avec nos collègues de l'industrie, nous avons commencé la réalisation de certains projets en rapport avec l'après-traitement des déchets. Bientôt aussi, nous allons installer une commission mixte qui prendra en charge l'ensemble des demandes d'investissement dans ce domaine (traitement des déchets et leur valorisation) suivant nos besoins et nos capacités actuellement existantes.

L'environnement ne peut se porter mieux qu'à travers une vision économique», a plaidé encore Abdelkader Ouali. Cette démarche est aussi le souci des industriels souvent pointés du doigt dans la dégradation de l'environnement. Pour eux aussi, la préservation de l'environnement est une préoccupation majeure. «LafargeHolcim essaie d'avoir une politique environnementale de zéro déchet», nous a indiqué, à cet effet, Karima Freha, directrice environnement et développement durable à LafargeHolcim. «Nous faisons ce qu'on appelle le tri à la source, c'est-à-dire que les déchets qui sont générés par notre propre cimenterie sont triés et sont reconduits pour valorisation, du coup ce qui est recyclable est recyclé. L'idée, c'est d'avoir zéro déchet. Et on a même un projet de composte des déchets de la cantine», ajoute-t-elle. S'agissant de l'eau, le cimentier a créé un «cycle fermé» qui lui permet d'avoir zéro rejet d'eau également. «Nous disposons d'une station de traitement de l'eau au niveau de la cimenterie et toutes les eaux sont traitées pour être réutilisées, que ce soit pour l'irrigation des espaces verts pour l'arrosage des pistes pour éviter les remontées de poussière», note-t-elle. De son côté, le groupe Tonic Industrie prend les choses en main, car mis en cause dans la pollution du littoral de Bou Ismaïl. Ses dirigeants en prennent acte mais se défendent qu'ils soient les seuls à en être responsables. «Ce qu'il faut savoir est que le site de Bou Ismaïl est une zone industrielle qui regroupe plusieurs activités, entre autres Tonic Emballage, toutes qui déversent leurs déchets dans la mer. Pour ce qui nous concerne, dès que nous avons été interpellés par le ministère de l'Environnement en nous disant que vous êtes en train de polluer, nous avons tout de suite arrêté, et il s'est avéré que le phénomène de pollution ne s'est pas arrêté pour autant», a expliqué au *Soir d'Algérie*, Dr Adel Derder, président du groupe Algeria Chemical Specialities (ACS Spa) dont fait partie Tonic Industrie, tout en laissant entendre que le groupe n'est pas le seul «mis en cause» dans la pollution du littoral de cette région. Pour autant, le groupe prend ses responsabilités. Il vient même d'engager des discussions avec un groupe international en vue d'apporter quelques réajustements à la station d'épuration des eaux installée au niveau de l'usine. Ce projet est en cours de finalisation et la «nouvelle» station sera opérationnelle «au plus, durant le mois de mai 2017», a-t-il précisé.

Y. D.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE
CAISSE NATIONALE DES ASSURANCES SOCIALES DES TRAVAILLEURS SALARIÉS
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Au vu des résultats positifs obtenus par la Cnas dans le cadre de l'application des dispositions exceptionnelles de la loi de finances complémentaire pour l'année 2015 et l'engouement suscité par les employeurs qui y ont adhéré massivement et qui continuent à affluer pour en bénéficier, il a été décidé de prolonger le délai d'octroi d'échéanciers de paiement dans le cadre de l'article 57 de la présente loi au 31 décembre 2016.

La prolongation a été accordée au regard du nombre important d'employeurs qui ont exprimé le souhait que cette mesure soit reconduite pour leur permettre de régulariser leur situation et celle de leurs salariés vis-à-vis de la Cnas.

Cette volonté qui s'inscrit pleinement dans la stratégie du secteur issue des orientations de son premier responsable Monsieur le Ministre du Travail de l'Emploi et de la Sécurité sociale, conscient de l'impact positif de cette mesure de facilitation et son rôle sur la relance économique du pays.

Ainsi, tout employeur souhaitant souscrire un échéancier de paiement pour s'acquitter des cotisations impayées pourra se rapprocher des services du recouvrement de la Cnas à travers le territoire national et bénéficier à terme de l'annulation des majorations et pénalités de retard y afférentes et ce, jusqu'au 31 décembre 2016.

Il s'agit là d'un effort supplémentaire alloué par la Cnas pour permettre à tout employeur de se mettre en conformité vis-à-vis la réglementation de Sécurité sociale.

La Cnas lance un appel aux employeurs qui n'ont pas encore pu y adhérer de souscrire un échéancier de paiement avant le 31 décembre 2016 et de bénéficier ainsi de cette opportunité.